



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE



Décision n° PL 049 10 00013 00
Portant agrément au titre du service civique

Le Préfet de la région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique, notamment son article 21 ;
Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis ;
Vu le Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Considérant la demande d'agrément présentée le 30 novembre 2010 par l'organisme intéressé avec pièces à l'appui ;

Décide :

Article 1^{er}

L'association ESCA'L dont le siège social est situé 7, rue du parvis St Maurice – 49100 ANGERS (N°SIRET : 49108389500020) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé de la mission
Sport	5		Participation à l'accompagnement des séances sportives, des compétitions certains week-end, de séjours à orientation physique et sportive, à des manifestations de haut niveau et à la mise en œuvre de nouvelles disciplines adaptées.

Article 3

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 21 mois.

Article 4

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la deuxième année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 12 mois.

Article 5

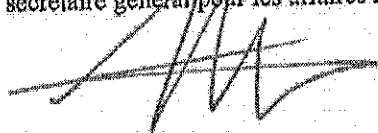
Avant le 31 décembre 2011, l'organisme mentionné à l'article 1er conclut des contrats de service civique d'une durée cumulée supérieure ou égale à 21 mois.

Article 6

Le directeur de l'Agence du service civique est chargé de l'exécution de la présente décision

Fait à Nantes, le 11 janvier 2011

Pour le préfet de la région Pays-de-la-Loire
préfet de la Loire-Atlantique,
et par délégation,
le secrétaire général pour les affaires régionales



Cyrille MAILLET

Annexes :

- Calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires.

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
01/11				1				1
09/11							1	1
09/12							1	1
Durée cumulée des contrats en mois				9			24	